



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....31
Votants.....35

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2017/050

**Vote des taux pour
l'exercice 2017 :
taxe d'habitation,
foncier bâti
et foncier non bâti**

ETAIENT EXCUSES : Christelle SUDRES BALTRONS pouvoir à Bérénice LACAN, Alain NAYRAC pouvoir à Claude CONDOMINES, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Albine DALLE

ETAIENT ABSENTS : /

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 5 avril 2017, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 24 mars 2017
Le Maire



Vu le Code Général des Impôts (C.G.I) pris notamment en son article 1639 A,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) pris notamment en son article L1612-2,

Vu la délibération n°2015/169 du conseil du 25 septembre 2015 instituant la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 01/01/2016 ;

Vu le budget primitif de l'année 2017

Vu les bases notifiées par les services fiscaux qui ne constituent à ce stade que des prévisions, et étant donné que les bases définitives seront connues qu'en fin d'année,

Considérant la loi de finances de 2017 a retenu un coefficient de revalorisation des bases de 0,4%,

Accusé de réception

Reçu le - 7 AVR. 2017

TAXES	Bases rôles 2015	Bases rôles 2016	Bases 2017 notifiées	Bases 2017 retraitées (sans les 0,4%)	Evolution des bases physiques 2016/2017
Taxe d'habitation	31 976 033	31 060 505	33 359 000	33 226 095	0,67%
Taxe d'habitation logements vacants	0	1 943 799			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27 250 100	27 901 105	28 219 000	28 106 573	0,74%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	118 728	122 651	120 100	119 622	-2,47%

	BASES 2016	BASES 2017 NOTIFIEES	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'habitation	33 004 304	33 359 000	21,31%	7 108 803 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	27 901 105	28 219 000	32,40%	9 142 956 €
Taxe sur les propriétés non bâties	122 651	120 100	155,60%	186 876 €
TOTAL				16 438 635 €

Considérant que la collectivité a décidé d'augmenter les taux de 11,80 % afin de dégager de l'autofinancement pour les investissements du plan de mandat et que la baisse des dotations sera compensée par des économies et des choix politiques ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 21 mars 2017, il est proposé au Conseil Municipal :

1. DE MAINTENIR le taux des trois taxes pour l'exercice 2017 comme indiqué ci-dessous :

- Taux de Taxe d'Habitation : 21,31%
- Taux de Foncier Bâti : 32,40%
- Taux de Foncier Non Bâti : 155.60 %

2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté par : 25 voix pour
6 voix contre
 (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)
4 abstentions
 (Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU le jour, mois et an susdits.
 Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme



Le Maire de Millau
 Christophe SAINT-PIERRE

